

Études sur l'évaluation axiologique : présentation

Agata Jackiewicz

DANS **LANGUE FRANÇAISE** 2014/4 n° 184 , PAGES 5 À 16
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0023-8368

ISBN 9782200929428

DOI 10.3917/lf.184.0005

Date de mise en ligne : 26/01/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langue-francaise-2014-4-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Études sur l'évaluation axiologique : présentation

Le présent numéro s'intéresse à la question de la subjectivité dans le discours, en prenant pour objet l'évaluation axiologique. Cette notion renvoie à l'ensemble des opérations et des marques par lesquelles l'énonciateur exprime un jugement de valeur de type bon/mauvais (souhaitable/regrettable...) ou une réaction affective empreinte d'une telle appréciation. On considérera les valeurs comme « des idéaux, des préférences qui prédisposent les individus à agir dans un sens déterminé. Elles appartiennent aux *orientations profondes qui structurent les représentations et les actions d'un individu*. » (Bréchon, 2003 : 13). Les valeurs sont élaborées, partagées et transmises au sein d'univers culturels ou de communautés de pratiques, où elles sont corrélées à des échelles de normes. Ces normes et valeurs – morales, esthétiques, cognitives, sociales, économiques... – font partie des représentations collectives, potentiellement concurrentes et évolutives à travers le temps.

Véhicule et lieu d'élaboration de valeurs et de normes, le langage est naturellement porteur de jugements évaluatifs. Pourtant, la linguistique considère cet objet avec une relative prudence. À l'évidence, les langues ne semblent pas donner corps aux notions d'*opinions* ou d'*évaluation*, telles qu'elles apparaissent au sens commun. Il n'existe pas de mécanisme grammatical spécifique ou de catégorie lexicale dédiée à l'évaluation. On atteste, en revanche, d'un grand nombre de procédés et de formes, réparties sur tous les plans de la structure linguistique, participant, dans une diversité d'acceptions, à des stratégies et des finalités discursives fort nombreuses.

La mise en discours de l'acte évaluatif constitue un champ d'observation vaste et complexe, susceptible de participer à des questionnements variés, franchissant aisément le cadre strict des sciences du langage. Il est manifestement difficile de se faire une idée exhaustive et précise des sujets, des approches et des méthodologies dans les recherches qui touchent de près ou de loin à l'analyse des discours porteurs d'évaluations. De plus, en la matière, la terminologie n'est pas

stable. Mais l'inconfort d'une telle situation n'incombe pas forcément ou pas uniquement aux chercheurs. C'est la nature même de l'objet qui est ici en cause. Les frontières entre ce qui serait de l'ordre de l'appréciatif, de l'évaluatif, de l'axiologique ou de l'affectif sont mouvantes et incertaines. Car il s'agit de phénomènes graduels, parfois intriqués, sensibles au cotexte et à l'extra-linguistique, souvent régis par des systèmes complexes de normes relatifs aux locuteurs évaluateurs et aux cibles évaluées.

L'ambition de ce numéro est de faire le point sur les études récentes qui portent sur les discours évaluatifs de nature axiologique. Et de constituer ainsi un carrefour de discussions entre représentants de plusieurs branches des sciences du langage, sur les méthodologies et les modes d'approche adaptés, compte tenu des dernières avancées en linguistique de corpus et en TAL ¹. Nous aimerions que les contributions à ce dossier, par des descriptions linguistiques et discursives précises sur des corpus variés, permettent de mieux cerner cette notion complexe, en proposant des angles d'approche et des outils appropriés à son analyse.

Il est à noter que le contexte scientifique et sociétal actuel est fort stimulant et particulièrement propice à une telle entreprise. Il n'est pas habituel de motiver une livraison de revue linguistique par une demande sociale. Pourtant, force est de constater que les problématiques qui ont émergé ces dernières années en veille d'opinions ou dans le cadre de la e-réputation représentent non seulement un formidable défi pour l'informatique mais aussi un terrain de réflexion passionnant pour les sciences du langage (Jackiewicz, Hunston & El-Bèze 2010). Il n'est pas déraisonnable de penser que les linguistes ont leur place, tant dans le débat général sur cette « démocratie d'opinion » ou « société du jugement » qui est en train d'émerger, que de manière plus experte et plus technique, dans la réflexion sur les méthodes utilisées pour collecter et interpréter ces « nouveaux objets de valeur » que sont les opinions et les jugements évaluatifs.

Avant de recentrer notre propos sur l'état des recherches en linguistique menées autour des discours à composante axiologique, rappelons brièvement les grandes questions qui touchent à la notion même d'évaluation et à l'étude de ses moyens d'expression.

1. NOTION COMPLEXE, MULTIDIMENSIONNELLE ET RELATIONNELLE

Pour pouvoir caractériser fidèlement des énoncés porteurs d'évaluation, nous avons besoin d'un appareil conceptuel approprié. Ses concepts théoriques doivent rencontrer des intuitions sensibles et pouvoir être rattachés à des réalisations linguistiques clairement identifiables.

1. Traitement automatique des langues.

Tout d'abord, il semble indispensable d'interroger le caractère opératoire et les limites de la distinction binaire objectif/subjectif, habituellement assimilée aux procédés de dévoilement et de masquage de l'énonciateur. On sait que le mot « objectif » renvoie tantôt à une propriété de l'énoncé qui est dépourvu des marques d'inscription du sujet énonciateur (la neutralité), tantôt à son adéquation référentielle (la conformité à un certain « état des choses »). Il est également légitime de questionner le contenu des termes évaluation, appréciation, opinion, sentiment, émotion ou affect qui sont souvent donnés comme interchangeables. Sans oublier de rappeler les notions affines : fait/valeur, norme/valeur, opinion privée/publique, états privés ou attitudes propositionnelles, empruntées à différentes disciplines et souvent recyclées de manière équivoque.

Notons que chacune des notions citées peut se voir intégrée à un champ plus ou moins vaste et élaboré d'autres notions. Par exemple, pour J. A. Deonna et F. Teroni (2008), l'univers des phénomènes affectifs regroupe les émotions, les humeurs, les sentiments, les passions, les tempéraments, les traits de caractère (et, par ce biais, les vertus et les vices) et, parfois même, les sensations et les désirs. Certaines notions peuvent se trouver confondues ou assimilées entre elles. On connaît notamment la position de D. Hume (2002 : 144-147) qui analyse les valeurs en terme de réponses affectives. P. Charaudeau (1992 : 604) partage cette position, en affirmant que « l'évaluation est d'ordre affectif (son jugement repose non sur la raison mais sur l'affect) ». Bien des choses peuvent, en effet, être qualifiées de honteuses, dégoûtantes, amusantes, admirables, tristes, embarrassantes, etc. Mais il n'est pas certain que l'affectif soit impliqué dans tout type d'acte évaluatif. C. Kerbrat-Orecchioni (2002), quant à elle, oppose nettement l'appréciatif et l'affectif.

Ce premier niveau de catégorisation ne suffit pas à rendre compte de la nature des jugements évaluatifs. À l'évidence, l'évaluation, l'appréciation et l'opinion ne correspondent pas à des concepts univoques, absolus et décontextualisables. Il s'agirait au contraire de notions multidimensionnelles et relationnelles. R. Rezsohazy (2006) propose de structurer le concept de « valeur » selon quatre dimensions : (i) « chaque valeur a un *objet*, c'est-à-dire ce qui est valorisé, apprécié » ; (ii) « cet objet est qualifié par un *jugement* comme précieux ou méprisable, bon ou mauvais, vrai ou faux, désirable ou indésirable, beau ou laid... La sentence obtenue est un jugement de valeur » ; (iii) « les valeurs deviennent des *normes* dès qu'elles commandent ou réglementent les conduites, prescrivent une ligne d'action » ; (iv) « les *porteurs de valeurs* sont des acteurs individuels ou collectifs ou des groupes sociaux ».

En simplifiant, on dira qu'un jugement évaluatif met en jeu *a minima* des interactions entre une *cible* évaluée, une *source* évaluatrice et un *contexte* d'évaluation. Ce qui, sur le plan linguistique, présuppose des architectures actancielles variées pouvant s'insérer dans différents types de schémas discursifs. Ces schémas sont potentiellement porteurs de nombreuses nuances possibles :

- en rapport avec la *source de l'évaluation* : parole directe ou rapportée, experte ou profane, fiable ou incertaine, assumée ou non assumée, consensuelle ou polémique... ;
- en rapport avec la *cible de l'évaluation* : cible stable ou mouvante dans le temps, évaluée dans son ensemble ou pour certaines de ses caractéristiques ; type de l'entité évaluée (valeur boursière, objet culturel, action humaine...) ;
- en rapport avec le *contexte de l'évaluation* : limitation dans l'espace ou le temps de la portée d'une évaluation, cadre ou conjoncture dans laquelle l'opinion est exprimée, contraintes pesant sur la prise de parole, dispositif ou support sur lequel elle est émise (une lettre de réclamation, un tweet...).

2. FORMES D'EXPRESSION EN LANGUE ET EN DISCOURS

De nombreuses études en TAL concernées par la fouille d'opinions ou l'analyse de sentiments prennent comme point de départ la constitution de dictionnaires de mots « subjectifs », idéalement étiquetés en « positifs » et « négatifs ». Nombre de travaux en linguistique s'intéressent à des ensembles de lexiques dits psychologiques ou affectifs ou encore présentés comme renvoyant à des états privés ou à des attitudes propositionnelles. Les critères qui procèdent à la délimitation et à la caractérisation de ces lexiques ne sont pourtant pas sans poser problème, comme l'illustre ce constat de C. Kerbrat-Orecchioni (2002) :

À la différence des termes objectifs, dont la classe dénotative a des contours relativement stables, celle des termes subjectifs est un ensemble flou : l'appartenance d'un x à la classe des professeurs, des célibataires, des anciens combattants, ou même des objets jaunes, est admise ou rejetée plus unanimement, et peut se vérifier plus facilement, que son appartenance à la classe des imbéciles ou des beaux objets. (Kerbrat-Orecchioni, 2002 : 80)

Est-il en effet possible de réaliser un inventaire des unités « subjectives » dans une langue donnée ? Et d'isoler dans cet ensemble des mots dotés d'une charge axiologique ? Si oui, par quelle méthode et à partir de quels critères ? Pour quels registres de langue et quels univers de pratique ? Au prix de quelles restrictions ou quelles hypothèses ? Si toutes ces questions sont incontournables et légitimes, elles aboutissent inmanquablement à des apories.

Commençons par la question de l'orientation axiologique des mots qui désignent des qualités ou des affects. Son invariabilité est souvent présumée. Or, si certaines unités lexicales sont marquées de façon relativement stable d'un trait de valorisation (ou de dévalorisation), d'autres ne se chargent que contextuellement d'une connotation axiologique. Il existe également des termes intrinsèquement instables, par exemple ceux dont la polarité dépend de l'univers idéologique du locuteur. S'il est indispensable de prendre en compte le contexte, il ne suffit pas de se contenter de travailler sur des éléments contextuels artificiellement limités (fenêtres de mots, phrases...). La visée pragmatique et la situation de la production du discours jouent un rôle déterminant. Les illustrations ne manquent pas :

(i) l'usage de l'ironie (*Nicolas Sarkozy, Président français au calme pourtant légendaire*) ; (ii) les phénomènes de contamination co-textuelle (*Tenace, solide, décidé, mordant.*) ; (iii) les procédés de l'atténuation et de l'excès (*La PS3 Slim serait bien un peu lente ; Frédéric Mitterrand : un ministre trop « honnête » ?*) jouant sur l'orientation et l'intensité de la charge axiologique ; (iv) les faits de seuils dans la variation d'intensité inversant la polarité (*économe vs. radin*) ; (v) l'influence du contexte socio-culturel (« être populaire » dans une classe de CM2 en 2014), de l'univers idéologique (*léninisme...*).

Si la polarité des mots et des énoncés est au cœur des analyses, la signification de ces unités ne s'arrête pas là. Un jugement peut être exprimé de manière affective et/ou de manière évaluative. A-t-on intérêt à dissocier ces deux modes d'expression ? Les énoncés évaluatifs à leur tour contiennent des prédicats axiologiques ayant une composante descriptive (qualifiés de prédicats « épais » : *courageux, lâche, généreux...*) ou non (prédicats « fins » : *bien, mal, meilleur, pire...*). Les distinctions au sein des prédicats « épais » peuvent être multiples, selon le type de la cible, la nature des propriétés valorisées, etc. Les architectures notionnelles élaborées pour l'anglais par J. R. Martin et P. R. R. White (2005) et par M. Bednarek (2006) en sont des exemples.

Les questions que nous venons d'évoquer sont loin d'épuiser la problématique de l'évaluation dans le discours. Nombreuses et complexes, elles ne trouveront pas toutes un écho dans le présent recueil. Avant d'explicitier les problématiques qui y seront abordées, dressons un rapide tableau des travaux de référence.

3. BREF ÉTAT DES LIEUX EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE

La notion de *jugement d'évaluation* est liée à de nombreux phénomènes linguistiques qui ont fait l'objet d'attentions particulières en linguistique française. En revanche, il n'existe pas de systématisation linguistique de l'acte évaluatif comme phénomène complexe. Et nous ne disposons pas de cadre théorique suffisamment large et solide pour asseoir des recherches appliquées. On constate que le champ des recherches associé est relativement peu balisé. Les résultats disponibles sont souvent fortement dépendants des logiques particulières et, de ce fait, difficiles à articuler et à capitaliser. Ainsi, malgré des apports ponctuels significatifs, fouillés et souvent finement élaborés, peu de travaux font référence. Un important effort de description, de systématisation et de formalisation de ce vaste champ de notions reste encore à accomplir.

Les principaux axes de recherches où l'on retrouve la notion d'*évaluation* sont (i) l'étude des modalités, (ii) les travaux en sémantique et en argumentation sur les échelles argumentatives et les appréciatifs, (iii) l'analyse du discours, quand celle-ci s'intéresse à des discours axiologiquement chargés (racistes, sexistes, diffamatoires, militants...) et (iv) la constitution et l'analyse de lexiques subjectifs.

Plusieurs architectures modales ont été élaborées par des linguistes français, laissant une place variable à celles qui renvoient à l'acte d'évaluation axiologique. Les plus connues sont celles de A. Culioli (1968), P. Charaudeau (1992), N. Le Querler (1996) ou de L. Gosselin (2010). Dans tous les cas, les modalités évaluatives (ou appréciatives) s'intègrent dans des architectures modales plus générales, dont elles épousent la logique et où elles prennent sens. Choisir de travailler avec ces modalités oblige alors à adopter le cadre entier, cadre qui s'avère fatalement trop vaste pour certains aspects et insuffisamment raffiné pour d'autres. Nous n'entrerons pas dans la discussion croisée des logiques sous-jacentes, pour ne souligner qu'un seul fait : leur faible convergence. Enfin, il convient de rappeler que la possibilité de séparer nettement le *modus* du *dictum* ne fait pas l'unanimité parmi les linguistes. La position de F. Rastier (2011) est radicale :

Les langues articulent non seulement des descriptions, comme le voudrait la tradition objectiviste, mais aussi des évaluations qui en sont inséparables. [Note de bas de page :] C'est pourquoi nous refusons de distinguer entre dénotation et connotation et de postuler que les langues décriraient un réel objectif simplement coloré çà et là par des « attitudes propositionnelles ». (Rastier, 2011 : 125)

Une longue lignée de travaux menés en argumentation et en sémantique linguistique autour de la notion de *présupposition*, sur les échelles argumentatives ou le fonctionnement des appréciatifs (*à peine* et *presque*, par exemple) (Anscombe & Ducrot 1983 ; Ducrot 1993) notamment, concerne l'appréciation de l'importance des faits ou des quantités au sens large. La dimension proprement axiologique dans l'argumentation a été étudiée par O. Galatanu (2007), dans le cadre de la théorie des possibles argumentatifs. Le plus souvent toutefois, les auteurs conjuguent plusieurs perspectives. R. Koren (2008) dans son travail sur le jugement et la rationalité axiologique se situe à la croisée de la rhétorique argumentative, de l'analyse du discours et de la philosophie morale. C. Plantin (2011), dans une approche résolument holistique, défend, sous la notion de *construction argumentative des émotions*, la thèse de l'inséparabilité des raisons et des émotions dans les discours argumentatifs ordinaires.

La prise en compte des marques appréciatives ou affectives est d'une grande importance pour l'analyse du discours (Charaudeau & Maingueneau 2002). Dans ce cadre, on a affaire à des textes situés et les appréciations sont appréhendées comme faisant partie des stratégies plus générales : de construction d'image de soi, d'influence sur l'autre, de manipulation, de séduction ou de persuasion. On peut consulter à titre d'exemple l'ouvrage collectif de J. Carlos et M. H. Pérennec (2012) sur la langue et la manipulation. Des contributeurs y mettent en avant les contraintes propres aux genres, en discriminant ceux qui

autorisent et ceux qui excluent des formes d'appréciations. La notion d'*évaluation* est généralement employée de manière descriptive et faiblement technique ².

La caractérisation du fait subjectif dans la langue passe également par l'étude de ses marques. Rappelons, tout d'abord, les travaux fondateurs de M. Bréal (*Essai de sémantique*, 1897, chap. 25), de C. Bally (*Le langage et la vie*, 1913) et ceux de É. Benveniste (*De la subjectivité dans le langage*, 1958) mettant en évidence un dispositif spécifique de formes linguistiques susceptibles d'exprimer la subjectivité. Les analyses des lexiques subjectifs sont nombreuses. Sans être exhaustif, citons les apports de D. Vanderveken (1988) sur les verbes expressifs, d'O. Ducrot (1993) sur les verbes d'opinion, les travaux de J. Dubois et F. Dubois-Charlier (1997) sur les verbes psychologiques, poursuivis aujourd'hui par D. Le Pesant (2011), les recherches d'A. Rabatel (1998) sur les verbes de perception, celles d'Y. Y. Mathieu (2000) sur les prédicats de sentiments, concernant l'expression de la subjectivité au moyen des verbes, des noms et des adjectifs, enfin, la série des travaux de l'équipe LIDILEM de Grenoble sur les lexiques affectifs (Grossmann & Tutin 2005 ; Novakova & Tutin 2009). En TAL, citons A. Pak et P. Paroubek (2010) et M. Vernier et L. Monceaux (2010), entre autres.

Il n'est pas rare de rencontrer des marques évaluatives au sein des lexiques constitués pour d'autres finalités de recherche. Ainsi, on trouve parmi les prédicats de parole plusieurs classes verbales, dont les verbes de cris d'animaux, permettant d'exprimer une appréciation sur « l'exercice de la faculté de langage » (Lamiroy & Charolles 2008). Parmi les différentes catégories d'adverbes en *-ment* élaborées par C. Molinier et F. Levrier (2000), certaines présentent un fonctionnement spécifique où l'orientation vers le sujet va de concert avec un jugement évaluatif affectant l'entité dénotée par ce même sujet. Les travaux sur le figement (Gross 1996 ; Lamiroy 2010) et la métaphore (Fass 1997 ; Ferrari & Legallois 2011) fournissent un grand nombre d'expressions à caractère évaluatif (*avoir du chien, avoir les dents longues, laisser sur sa faim, dur à avaler...*). Ces différentes ressources, souvent de grande qualité, sont encore insuffisamment connues dans les sphères du TAL et de l'ingénierie linguistique.

Sur le plan sémantique, les apports de ces différents travaux mettent clairement en lumière des difficultés de plusieurs ordres : (i) la subjectivité est un phénomène continu plutôt que discret, tant dans son étendue propre qu'en rapport avec ce qui pourrait relever de l'objectivité (Kerbrat-Orecchioni, 2002 : 81) ; (ii) de nombreuses unités lexicales potentiellement subjectives sont polysémiques ; (iii) certaines unités cumulent plusieurs types d'évaluation (*prétendre, se vanter...*) et la description de leur signification est nécessairement complexe ; (iv) tout subjectivème n'est pas *a priori* axiologique, mais cette classe a une forte

2. Il est à noter que la notion d'*évaluation* (tout comme des notions affines d'*appréciation* ou d'*affect*) est tout simplement absente de l'approche praxématique, si l'on se fie au recueil des termes et de concepts pour l'analyse du discours de Détrie, Siblot & Vérine (2001). De même, le *Dictionnaire de pragmatique* de Longhi & Sarfati (2012) ne mentionne aucune de ces notions.

propension à actualiser ce trait en discours ; (v) dans le discours, avec un éclairage contextuel approprié, il est possible de charger de valeur positive ou négative des termes qui *a priori* sont neutres ; (vi) les subjectivèmes ne sont pas des marqueurs nécessaires et suffisants des jugements évaluatifs et demandent à fonctionner en faisceau, avec d'autres marques associées.

D'un point de vue méthodologique, on note que l'étude de l'évaluation n'échappe pas à la difficulté que ressentent parfois les linguistes d'avoir à choisir entre des modèles rigoureux, mais peu féconds (car masquant des finesses et des spécificités des formes linguistiques), et des démarches plus originales, mais souvent floues et impossibles à reproduire. Le présent numéro attachera une importance particulière à la lisibilité des procédures proposées.

Ce rapide tour d'horizon n'offre qu'une vue partielle de l'existant. La revue des travaux de référence se prolongera dans les différents articles du recueil.

4. PRÉSENTATION DES ARTICLES

Les articles ici rassemblés sont pour l'essentiel représentatifs des ponts jetés entre les linguistiques du discours, les linguistiques outillées et le traitement automatique des langues. Le dépassement des frontières est central dans les approches proposées. Les analyses font appel aux réseaux isotopiques, à la sémantique lexicale et actancielle, à la sémantique locale et à l'échelle du texte, au discours et à la praxis sociale. Les contributions ont comme trait commun de se fonder sur des observations outillées de corpus, pour mettre en évidence des régularités d'expression statistiquement sanctionnées. Mais, contrairement à ce qui fait la spécificité des approches TAL, l'interprétant humain reste au cœur des méthodologies employées.

Outre ces caractéristiques générales, on notera deux axes forts qui traversent l'ensemble des contributions. Le premier concerne les rapports entre l'évaluation et la textualité. Cette problématique, centrale chez D. Legallois et V. Lenepveu, ainsi que chez E. Eensoo et M. Valette, est également présente dans les préoccupations des autres contributeurs. Quel que soit le grain de l'analyse, les auteurs s'accordent à reconnaître l'influence conjointe des facteurs répartis à différents niveaux de l'organisation textuelle. Certains emplois des adverbes orientés vers le sujet (autonomes, corrélatifs...) demandent à être interprétés au sein des unités supérieures à la phrase (A. Jackiewicz). Pour étudier les profils discursifs des lexies d'émotion, I. Novakova et J. Sorba remontent jusqu'au niveau transphrastique pour discerner des réseaux isotopiques caractéristiques. De son côté, S. Adler discute le rôle de la variation des désignateurs d'un même évènement à l'échelle du texte entier.

Le deuxième axe s'intéresse à l'intensité des jugements évaluatifs. Ce paramètre, bien qu'intimement lié à celui de la polarité, est encore relativement peu étudié. Outre le travail de L. Zhang et S. Ferrari, consacré entièrement à ce sujet,

chacun des auteurs explore le rôle de l'intensité dans le phénomène qu'il a choisi d'étudier. A. Jackiewicz s'intéresse, entre autres, à la fonction d'intensifieur, possible pour plusieurs adverbes potentiellement orientés vers le sujet. I. Novakova et J. Sorba démontrent la saillance des isotopies de l'intensité tissées au niveau transphrastique autour des lexies *estime* et *déception*. De son côté, S. Adler voit dans l'intensification un moyen de renforcer le focus du nom attitudinal.

Le recueil s'ouvre par deux études centrées sur l'acte évaluatif lui-même. D. Legallois et V. Lenepveu traitent de l'évaluation dans sa globalité, alors que L. Zhang et S. Ferrari s'intéressent à deux de ses aspects que sont la polarité et l'intensité. L'examen des moyens d'expression des jugements évaluatifs est au cœur de l'étude d'A. Jackiewicz qui interroge le fonctionnement des adverbes en *-ment* orientés vers le sujet. I. Novakova et J. Sorba, quant à elles, s'intéressent de manière plus ciblée à deux noms d'affect *estime* et *déception*. Le travail de S. Adler apporte un regard nouveau sur le fonctionnement des noms généraux attitudinaux à double fonction référentielle et évaluative. La dernière contribution, celle d'E. Eensoo et de M. Valette, relève de l'analyse de discours guidée par des explorations outillées. Les discours sur la communauté Rom, ainsi abordés, permettent de montrer le rôle conjoint des faisceaux de marqueurs linguistiques non intrinsèquement évaluatifs.

Voici une présentation succincte de chacune des six contributions.

L'article de Dominique Legallois et Véronique Lenepveu s'intéresse au rôle des séquences évaluatives dans l'organisation textuelle. Son originalité est de situer l'évaluation à un niveau intermédiaire entre cohérence propositionnelle et schématicité textuelle. La notion d'évaluation y est vue comme une relation de type « jugement-base » au sens de (Jordan 2001). Elle est déclinée en plusieurs types de jugements et analysée dans un cadre argumentatif et énonciatif. L'analyse de la locution adverbiale à *première vue* vient illustrer un mode particulier d'articulation entre un jugement et une base.

Lei Zhang et Stéphane Ferrari abordent, dans une perspective de traitement automatique, la problématique de l'intensité et de la polarité des jugements évaluatifs. Ils proposent un modèle opératoire, construit autour des notions de *force*, de *focus* et de *polarité*, en partant de plusieurs travaux linguistiques sur la quantification, l'intensification et la négation. Leur contribution, située dans le cadre de la sémantique lexicale, apporte une description fine et systématique des différentes configurations avec des modificateurs d'intensité et des opérateurs de négation. Une expérimentation informatique est menée pour vérifier les hypothèses avancées.

L'étude présentée par Agata Jackiewicz s'intéresse au fonctionnement discursif des adverbes en *-ment* orientés vers le sujet (OS), aptes à dénoter des appréciations sur des attitudes et des actions humaines. En partant de l'analyse de la polysémie des formes adverbiales concernées, l'auteur dresse les profils fonctionnels pour chacun des adverbes, et en déduit des propriétés saillantes

de la ressource complète. La projection de cette ressource sur un corpus produit un ensemble de résultats statistiques et d'observables étiquetés qui renseignent, entre autres, sur les emplois effectifs de ces adverbes, ainsi que sur la proportion et la nature des attestations ambiguës. L'article approfondit le fonctionnement des adverbes OS dans trois configurations discursives spécifiques, ce qui permet d'identifier des critères pour leur désambiguïsation en contexte.

La proposition d'Iva Novakova et Julie Sorba explore les liens entre l'évaluation et l'émotion, aux niveaux phrastique et transphrastique. En étudiant finement les profils discursifs des noms *estime* et *déception*, les auteurs décrivent l'influence conjointe de plusieurs facteurs, dont les variations actanciennes, les réseaux isotopiques, les topiques spécifiques, ainsi que le rôle des sous-genres textuels. Le travail est mené sur des corpus journalistiques, en associant des méthodes lexico-statistiques avec des analyses de combinatoire lexico-syntaxique.

Silvia Adler interroge le fonctionnement des noms généraux attitudinaux, tels que *catastrophe*, *désastre*, *drame* ou *tragédie*, dans leur double fonction référentielle et évaluative. La problématisation du versant évaluatif passe par la décortication des différents systèmes de normes convoquées. L'auteur montre, entre autres, que l'interchangeabilité de ces noms dans le processus de renvoi anaphorique ou cataphorique contraste avec une rigidité d'emploi dans les séquences dénomminatives. L'intensification apparaît comme un moyen de renforcer le focus du nom attitudinal.

La contribution d'Egle Eensoo et Mathieu Valette défend l'idée que les discours évaluatifs se construisent dans l'interaction entre différentes composantes textuelles. Ils proposent un ensemble de critères d'ordre dialectique, dialogique et thématique, déployés dans une procédure validée par des protocoles standard du TAL. Leur travail est réalisé dans une perspective appliquée. Il s'agit de caractériser des commentaires (favorables ou hostiles) relatifs à l'intégration des Roms dans la CEE. Une catégorisation des attitudes les plus significatives est mise en relation avec des faisceaux de critères sémantiques, grâce à des analyses textométriques et qualitatives.

Par-delà la diversité des approches représentées, la présente livraison met en lumière trois faits remarquables. Le premier, maintes fois souligné par les auteurs, est l'insuffisance des approches fondées sur des ressources lexicales seules. Le deuxième pointe le caractère multiforme de l'évaluation, révélé par la diversité des schémas actanciels et argumentatifs que le discours peut actualiser. Le troisième, sans doute conséquence des deux précédents, est la propension des linguistes à situer l'analyse du fait évaluatif préférentiellement au niveau textuel. Ce choix est motivé par la volonté de rendre compte des interactions entre composants de différents ordres : schémas actanciels, univers thématiques, modalités énonciatives, relations rhétoriques et visées argumentatives.

Le caractère essentiellement empirique de la majorité des contributions ici rassemblées appelle quelques remarques. La qualité et la portée des résultats obtenus dépendent en partie de la nature des observables choisis pour l'analyse. Chacune des études reste, en quelque sorte, indexée sur ses données. Chacune d'elles mériterait d'être éprouvée sur d'autres corpus. En revanche, le recours majoritaire aux écrits journalistiques, qui contribue à l'unité de ces travaux, offre la possibilité de croiser les approches en exploitant des observables déjà analysés et enrichis par d'autres. Cette perspective, fondée sur la capitalisation des corpus et des résultats, est à envisager comme une suite naturelle pour les auteurs de ce numéro, mais également pour tout chercheur ayant des préoccupations similaires.

Références bibliographiques

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Liège/Bruxelles : Madaga.
- BALLY C. (1913 [1926]), *Le langage et la vie*, Paris : Payot.
- BEDNAREK M. (2006), *Evaluation in Media Discourse. Analysis of a Newspaper Corpus*, London/New York: Continuum.
- BENVENISTE É. (1958 [1966]), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- BRÉAL M. (1897 [1976]), *Essai de sémantique*, Genève : Slatkine.
- BRÉCHON P. (2003), *Les valeurs des Français*, Paris : Armand Colin.
- CARLOS J. & PÉRENNEC M.-H. (éds) (2012), *Langue et manipulation*, Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- CHARAUDEAU P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU P. & MAINGUENEAU D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- CULIOLI A. (1968), « La formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'Analyse* 9, 106-117.
- DEONNA J. A. & TERONI F. (2008), *Qu'est-ce qu'une émotion ?*, Paris : Vrin.
- DÉTRIE C., SIBLOT P. & VÉRINE B. (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Honoré Champion.
- DUBOIS J. & DUBOIS-CHARLIER F. (1997), *Les verbes français*, Paris : Larousse.
- DUCROT O. (1993), *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann.
- FASS D. (1997), *Processing metaphor and metonymy*, Greenwich (CO): Ablex Publishing Corporation.
- FERRARI S. & LEGALLOIS D. (2011), « Modélisation d'un jeu de langage en vue d'explorations textuelles : l'exemple des chaînes de traitement de la plate-forme LinguaStream appliquées au phénomène évaluatif », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 27, 31-49.
- GALATANU O. (2007), « Sémantique des possibles argumentatifs et axiologisation discursive », in D. Bouchard & J. Evrard (éds), *Représentation du Sens linguistique II*, Louvain-la-Neuve : De Boeck/Duculot, 313-325.
- GOSELIN L. (2010), *Les modalités en français*, Amsterdam/New York : Rodopi.
- GROSS G. (1996), *Les expressions figées en français*, Paris/Gap : Ophrys.
- GROSSMANN F. & TUTIN A. (éds) (2005), *Lidil n° 32 : Sémantique des noms et adjectifs d'émotion*, Grenoble : Ellug.

- HUME D. (2002), *Essais et traités sur plusieurs sujets*, vol. IV : *Enquête sur les principes de la morale*, Appendice 1 : *Sur le sentiment moral*, Paris : Vrin. [publication originale : *An Enquiry Concerning the Principles of Moral*, 1751]
- JACKIEWICZ A., HUNSTON S. & EL-BÈZE M. (2010), « Opinions, sentiments et jugements d'évaluation », *TAL* 51 (3), 7-17.
- JORDAN M. P. (2001), "Some discourse patterns and signalling of the assessment-basis relation", in M. Scott & G. Thompson (eds), *Patterns of Text: in Honour of Michael Hoey*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 159-192.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (2002), *L'énonciation*, Paris : Armand Colin.
- KOREN R. (2008), « Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique », *Argumentation et Analyse du Discours* 1. [<http://aad.revues.org/263> ; consulté le 26 septembre 2013]
- LAMIROY B. (éd.) (2010), *Les expressions verbales figées de la francophonie. Belgique, France, Québec et Suisse*, Paris/Gap : Ophrys.
- LAMIROY B. & CHAROLLES M. (2008), « Les verbes de parole et la question de l'(in)transitivité », *Discours* 2. [<http://discours.revues.org/3232> ; DOI : 10.4000/discours.3232 ; consulté le 19 mai 2014]
- LE PESANT D. (2011), « Vers un thesaurus syntactico-sémantique des mots d'affect », *Cahiers de lexicologie* 99, 117-132.
- LE QUERLER N. (1996), *Typologie des modalités*, Caen : Presses Universitaires de Caen.
- LONGHI J. & SARFATI G.-E. (2012), *Dictionnaire de pragmatique*, Paris : Armand Colin.
- MARTIN J. R. & WHITE P. R. R. (2005), *The Language of Evaluation. Appraisal in English*, London/New York: Palgrave Macmillan.
- MATHIEU Y. Y. (2000), *Les verbes de sentiment : de l'analyse au traitement automatique*, Paris : Éditions du CNRS.
- MOLINIER C. & LEVRIER F. (2000), *Grammaire des adverbes : description des formes en '-ment'*, Genève/Paris : Droz.
- NOVAKOVA I. & TUTIN A. (éds) (2009), *Le Lexique des émotions*, Grenoble : ELLUG.
- PAK A. & PAROUBEK P. (2010), « Construction d'un lexique affectif pour le français à partir de Twitter », *TALN 2010* (19-23 juillet 2010), Montréal.
- PLANTIN C. (2011), *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours « émotionné »*, Berne : Peter Lang.
- RABATEL A. (1998), *La construction textuelle du point de vue*, Lausanne : Delachaux & Niestlé.
- RASTIER F. (2011), *La mesure et le grain. Sémantique de corpus*, Paris : Honoré Champion.
- REZSOHAZY R. (2006), *Sociologie des valeurs*, Paris : Armand Colin.
- VANDERVEKEN D. (1988), *Les actes de discours*, Liège/Bruxelles : Madaga.
- VERNIER M. & MONCEAUX L. (2010), « Enrichissement d'un lexique de termes subjectifs à partir de tests sémantiques », *TAL* 51 (1), 125-149.